



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E148831

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2023

ÉDITÉ LE 28/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/03/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 750 751 885 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 5492850704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 5492850704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2021

Raison sociale : ENERGIEA PLOMBERIE CHAUFFAGE

3 RUE MARIUS HUE
91370 VERRIERES LE BUISSON

Téléphone : 06 23 61 06 76

Portable : 06 23 61 06 76

Fax :

Site Internet :

E-mail : am.energeia@gmail.com

Responsabilité légale :

MARGOSSIAN AZAD GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	31/12/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.